

Congo Belge

Léopoldville, le 5 janvier 1951.

BELGISCH-CONGO

N° 13.1251 /NCO/

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

N° 264 /NCO/ 25 /TRANSMIS copie pour informa-
tion à Monsieur le Vice-Gouverneur Général du
Congo Belge, Gouverneur du Territoire du RUANDA
URUNDI, à USUMBURA.

Léopoldville, le 5 janvier 1951.
POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o. Le Directeur Chef de Service,
O.V. DARDENNE.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

R H O D E S I E

Dos.11.02.19

04-02-02
86
13.1251
60



CONSULAT GENERAL DE BELGIQUE
SALISBURY
Rhodésie du Sud

Salisbury, le 22 décembre 1950.

Dossier : 1283/19

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'allocation de voyage accordée aux Rhodésiens désireux de se rendre dans les pays du groupe monétaire belge a été portée à £ 125 par an pour les adultes et à £ 90 pour les enfants de moins de seize ans.

En outre, les automobilistes obtiendront une allocation supplémentaire de £ 20.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance de ma très haute considération.

M. DE VLIBOER
CONSUL GENERAL DE BELGIQUE.

Monsieur le Gouverneur Général
du Congo Belge,
Léopoldville,
CONGO BELGE.